



Délibération n° C2023-021

du Comité syndical

Séance du 30 juin 2023

Groupement de commande pour les ombrières photovoltaïques avec la SEML Energies en Finistère et ses filiales

Nombre de délégués en exercice	: 71
Nombre de délégués présents	: 41
Nombre de pouvoirs	: 11
Nombre de votants	: 52

Le trente juin deux mille vingt-trois, à neuf heures trente, le comité du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le 14 juin 2023, s'est réuni à Quimper, à la salle des conférences du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Etaient présents :

Secteur d'ABERS/IROISE : François BIZIEN (Le Conquet), Antoine COROLLEUR (Plourin), Joseph GALLIOU (Tréglonou), Georges GOURVENNEC (Ploudalmézeau) reçu pouvoir de Gildas FOREST (Brélès), Yves ROBIN (Porspoder), Roger TALARMAIN (Plouguin), Alexandre TREGUER (Landéda) **Secteur du CAP-SIZUN :** René SOUBEN (Mahalon) reçu pouvoir de Rémy LE COZ (Plouhinec), Patrick TANGUY (Le Juc'h)

Secteur du CENTRE : Pierrot BELLEGUIC (Kergloff) reçu pouvoir de Denis SALAUN (Plonévez-du-Faou), Georges MORVAN (Scrignac), **Secteur de CROZON-CHATEAULIN :** Joël BLAIZE (Plomodiern), Xavier BOREL (Le Faou) reçu pouvoir de Philippe BRUN (Crozon), **Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN :** Christophe BELE (Kernouës), Pierre-Victor CHARBONNET (Plounéour-Brignogan-Plages), Lionel GOBRY (Dirinon), Gérard LE MEUR (Pencran), André POSTEC (Logonna-Daoulas), Jean-Yves QUERE (Ploudaniel), **Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON :** Jean-Pierre GILET (Mespaul), Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay) reçu pouvoir de Hervé JEZEQUEL (Saint-Pol-de-Léon), Daniel LE SAINT (Sizun), Francis MOINE (Lanhouarneau)

Secteur de MORLAIX : Gilles CREACH (Taule) reçu pouvoir de Nathalie BERNARD (Plougasnou) François GIROTTO (Plouégat-Moysan) reçu pouvoir de Yvon POULIQUEN (Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner), François HAMON (Saint-Martin-des-Champs) reçu pouvoir de Alban LE ROUX (Carantec), **Secteur du PAYS BIGOUDEN :** Christian LOUSSOUARN (Combrit) reçu pouvoir de Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé), Jean-Yves ROZEN (Plobannalec-Lesconil) **Secteur de QUIMPER :** Alain DECOURCHELLE (Pluguffan), Thomas FEREC (Briec), André LAUDEN (Plonéis), Pascal LE GOFF (Plogonnec), Jean L'HARIDON (Landudal), Pascal MIOSSEC (Langolen), René ROCUET (Saint-Evarzec) **Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU :** Jean-Louis BLOT (Névez) reçu pouvoir de Michel TANGUY (Trégunc), Jacques RANNOU (Rosporden) reçu pouvoir de Denis MAO (Concarneau Cornouaille Agglomération), Marie-José TOULLEC (Bannalec), **Collège des EPCI :** Jean-Louis BUANNIC (Communauté de communes du Pays Bigouden Sud), Michel JOURDEN (Pays d'Iroise Communauté), Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes)

Excusés : Rémy LE COZ, Denis SALAUN, Philippe BRUN, Jean-Michel LEZENVEN, Gildas FOREST, Jean JEZEQUEL, Hervé JEZEQUEL, Nathalie BERNARD, Alban LE ROUX, Yvon POULIQUEN, Michel BUREL, Cyril DROGUET, Stéphane LE DOARE, Michel TANGUY, Denis MAO, Gilbert MIOSSEC.

Assistaient en outre : Services du SDEF : Jacques MONFORT, Emmanuel QUERE, Christian HENAFF, Morgane BOULIERE.

Est élu secrétaire de séance : Pierrot BELLEGUIC

Groupement de commande pour les ombrières photovoltaïques avec la SEML Energies en Finistère et ses filiales

Délibération N° C2023-021

Le président sollicite Jacques MONFORT, Directeur, pour présenter le projet de groupement de commandes pour les ombrières et les trackers.

Le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère participe au développement des énergies renouvelables à l'échelle départementale.

Le SDEF, la SEML Energies en Finistère et ses filiales, exploitantes de centrales photovoltaïques en toiture et sur sol, ont décidé de constituer un groupement de commandes afin de passer conjointement un marché pour la réalisation d'ombrières photovoltaïques et trackers. Ce groupement est constitué dans le but de réaliser des économies d'échelles sur le territoire des membres.

A cet effet, il est présenté la convention constitutive ayant pour objet de constituer un groupement de commandes sur le fondement des dispositions des articles L 2113- 6 et suivants du code de la commande publique et de définir les modalités de fonctionnement du groupement. Il est expressément rappelé que le groupement n'a pas la personnalité morale. Le groupement constitué par la présente convention en annexe de la délibération vise à répondre aux besoins des membres dans les domaines suivants : réalisation d'ombrières photovoltaïques et trackers.

Le SDEF est nommé coordonnateur du groupement et à ce titre est chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant en vue de la satisfaction des besoins des membres.

Le coordonnateur est également chargé de signer et de notifier les marchés qu'il passe, chaque membre du groupement s'assurant de la bonne exécution des marchés pour ce qui le concerne.

Le groupement est constitué pour une durée indéterminée.

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 9 juin 2023,

Après en avoir délibéré, le Comité, à l'unanimité :

- autorise l'adhésion du SDEF au groupement de commandes et sa participation à la prochaine consultation,
- approuve la convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation d'ombrières photovoltaïques et trackers,
- autorise le SDEF à endosser le rôle de coordonnateur dans le cadre de ce groupement,
- autorise le Président à signer la convention et les éventuels avenants modifiant la convention,
- autorise le Président à signer les marchés passés dans le cadre de ce groupement et tous les documents utiles à la bonne exécution de ce dossier.

Le 12 octobre 2023

Antoine COROLLEUR,
Président du SDEF



Pierrot BELLEGUIC
Secrétaire de séance

